

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 AVRIL 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 avril 2023, à 17 h, tenue dans la salle du conseil municipal, située au 560 chemin des Voyageurs, à Chute-Saint-Philippe, selon les dispositions du Code municipal du Québec.

Membres présents :

Denise Grenier
Carolyn Gagnon
Bertrand Quesnel

Danielle Ferland
Mireille Leduc
René De La Sablonnière

Formant quorum sous la présidence du maire Normand St-Amour

Monsieur Éric Paiement, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 17 h 00.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Un avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal, article 153, à tous les membres du Conseil de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, chacun reconnaît l'avoir reçu.

PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(Copie de l'ordre du jour remise aux personnes présentes dans la salle)
(Une copie de l'ordre du jour a été publiée sur le site internet officiel de la municipalité)
(Des avis publics ont été affichés aux endroits prévus par la municipalité, tels qu'exigés par la loi)

Résolution no : 12365-2023 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Denise Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter l'ordre du jour présenté.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

(Les questions doivent être uniquement en lien avec les points à l'ordre du jour)

Ouverture de la période de questions, il est : 17 h 01

Personnes présentes : aucune

Fermeture de la période de questions, il est 17 h 01

FINANCEMENT CAMION

Résolution no : 12366-2023 **OCTROI CONTRAT FINANCEMENT CAMION 10 ROUES AVEC ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT NEUF**

CONSIDÉRANT *Que la municipalité a acquis un camion 10 roues avec équipement de déneigement neuf en 2022;*

CONSIDÉRANT *L'instabilité des marchés financiers en 2022, aucune entreprise de financement ne pouvait offrir une offre en garantissant un taux d'intérêt jusqu'à la livraison du camion;*

CONSIDÉRANT *Que le camion est maintenant prêt à être livré;*

CONSIDÉRANT *Que la municipalité a invité 3 entreprises de financement à déposer une offre de financement en formule crédit-bail pour l'acquisition du camion pour un montant total à financer de 358 661 \$ avant taxes, en indiquant les frais de gestion du dossier et le taux d'intérêt fixe pour la durée du terme de 60 mois;*

CONSIDÉRANT

Que la municipalité a reçu les offres de financement, avant la limite exigée de 13 heures le 29 mars 2023, qui se traduisent comme suit :

NOM DE L'ENTREPRISE	FRAIS DOSSIER (AVANT TAXES)	TAUX D'INTÉRÊT TERME 60 MOIS	CONFORME
1. Crédit Municipal & manufacturier REXCAP inc.	450.00 \$	5.79 %	Oui
2. Crédit-Bail SPAR Leasing inc.	750.00 \$	5.642 %	Oui
3. Centre du camion Western Star	495.00 \$	7.15 %	Oui

CONSIDÉRANT

Qu'après analyse des offres reçues par la municipalité, l'entreprise Crédit-Bail SPAR Leasing inc. ayant soumis l'offre la plus basse conforme à la fin du terme de 60 mois et conforme aux exigences stipulées dans l'appel d'offres sur invitation;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Danielle Ferland et résolu à l'unanimité des membres présents, d'octroyer le contrat de financement pour l'acquisition du camion 10 roue avec équipement de déneigement neuf à l'entreprise Crédit-Bail SPAR Leasing inc. avec son offre de financement pour le montant de 358 661 \$ avant les taxes sur un terme de 60 mois sous la formule crédit-bail avec un taux d'intérêt fixe pour la durée du terme à 5.642 % et des frais de dossier de 750.00 \$ avant les taxes.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire, Monsieur Normand St-Amour, ou le maire suppléant, et/ou le directeur général, Monsieur Éric Paiement, à signer pour et au nom de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, tous les documents nécessaires à cet octroi de contrat.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

(Les questions doivent être uniquement en lien avec les points à l'ordre du jour)

Ouverture de la période de questions, il est : 17 h 04

Personnes présentes : aucune

Fermeture de la période de questions, il est 17 h 04.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Résolution no : 12367-2023

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉSENTE SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par Carolynne Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le procès-verbal de la présente séance extraordinaire en date du 4 avril 2023.

Adoptée

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution no : 12368-2023

FERMETURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mireille Leduc et résolu à l'unanimité des membres présents, de clore la séance extraordinaire du 4 avril 2023.

Adoptée

Il est 17h 05.

- ✚ *Je, Normand St-Amour, maire de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

Normand St-Amour, maire

Éric Paiement, secrétaire-trésorier

- ✚ *Copie conforme au procès-verbal inscrit aux livres des délibérations de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, adopté à la réunion extraordinaire du 4 avril 2023 par la résolution # 12367-2023.*